

Ville d'Annemasse
Direction Générale
AR/EM/324540

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MAI 2011**

L'an deux mille onze, le dix-sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Monsieur Bernard PACTHOD
Madame Agnès CUNY
Madame Danièle BERLIER
Madame Geneviève CHATEL
Monsieur Gilles RIGAUD
Monsieur Karim RBEH
Monsieur Manuel AUGUSTO-VAZ
Madame Caroline NASR
Monsieur Jean-Pierre BENOIST

Mandataires :

Monsieur Michel BOUCHER
Monsieur Bernard COUTY
Madame Annie DERÔME
Madame Madeleine FOURNIER
Madame Kheira FIL
Monsieur André BECQUET
Monsieur François VIGNY
Madame Régine FERDEL
Monsieur Louis MERMET

Absents excusés : Monsieur Eric PEUGNIEZ

Absents :

Secrétaire de Séance : Madame Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POLE ADMINISTRATION

Finances

- 1| Approbation Compte Administratif 2010
 - x Budget Principal
 - x Budgets Annexes : Zone Industrielle des Grands Bois, Aérodrome

- 2| Approbation Compte de Gestion 2010
 - x Budget Principal
 - x Budgets Annexes : Zone Industrielle des Grands Bois, Aérodrome

- 3| Affectation du résultat 2010
 - x Budget Principal
 - x Budget Annexe : Aérodrome

- 4| Participation financière de la ville au Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges (SIAEAB) - année 2011

- 5| Garantie d'emprunt à la société Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition de 31 logements – Programme « Pré des Moutons »

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

- 6| SYANE – avenue Florissant Prolongée : décompte définitif de l'opération (travaux 2009)

- 7| Cession de terrain au lieu-dit « Sous-Cassan » - rue Jules Verne

- 8| Acquisition d'un terrain au lieu-dit « Les Marchandes » - aménagement du chemin des Roussy

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

- 9| Subvention ordinaire, de haut-niveau et de fonctionnement aux clubs sportifs – versement des 9/12^{èmes}

- 10| Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Sports

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

- 11| Convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et Annemasse-Agglo – conditions d'utilisation du Complexe Martin Luther King pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * **Décision n° 11.114** – Déclaration d'Intention d'Aliéner – propriété de la SARL RESIDENCES BERNARD TEILLAUD sise rue des Tournelles à Annemasse – exercice du droit de préemption
- * **Décision n° 11.147** – Contrat de maintenance AFI pour le logiciel Cart@ds – gestion du droit des sols
- * **Décision n° 11.154** – Convention de prêt d'exposition avec le lycée des Glières – exposition "Jumelage Annemasse-Gaggenau : Entre Histoire... Et Mémoire (1960-1970)"

Marchés publics

- * **Décision n° 11.110** – Travaux d'installation d'un système de vidéo-protection rue Molière - Attribution du marché de travaux à la société SOGETREL – 69 Saint Priest pour un montant global de 43 487,96 € HT (option comprise : installation de 2 caméras supplémentaires en plus des 2 caméras de base)
- * **Décision n° 11.111** – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo-protection sur le secteur Robert Desnos - Attribution de la mission au cabinet THEVENET CONSULTANTS – 69 Lissieu décomposée comme suit :
 - mission de maîtrise d'œuvre (suivi des travaux) : 17 875 € HT
 - mission d'assistance aux études de restructuration et de réaménagement du secteur Desnos : 6 320 € HT
- * **Décision n° 11.115** – Acquisition de mobilier scolaire - Avenant n°2 au marché avec l'entreprise VACHOUX – 74 Pers Jussy afin de supprimer dans les clauses du marché la clause butoir de 3 % compte tenu de l'augmentation régulière des prix des matières premières (bois, métal) entraînant une hausse des tarifs. Cette clause ne sera plus appliquée.
- * **Décision n° 11.148** – Installation de six fontaines à eau – contrat avec la société CULLIGAN Deux savoie – 74380 BONNE pour l'installation, l'approvisionnement, le nettoyage et la maintenance de six fontaines à eau. Le prix de la location est de 484,50 € HT et la dépense des produits consommables est estimée à 1 000 € HT
- * **Décision n° 11.150** – Mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation du groupe scolaire La Fontaine Élémentaire I et II et du CLAE - Attribution du marché au bureau QUALICONSULT – 74 Cran Gevrier pour un montant de 7 800 € HT (option PS comprise)

- * **Décision n° 11.151** – Mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de la MJC Centre - Attribution du marché au bureau DEKRA INSPECTION – 74 Annecy pour un montant de 5 445 € HT
- * **Décision n° 11.152** – Mission de contrôle technique pour les travaux sur les bâtiments publics dans le cadre de l'opération de réaménagement du secteur Desnos - Attribution du marché au bureau ALPES CONTROLES – 74 Annecy Le Vieux pour un montant de 4 200 € HT (option comprise : mission PS)
- * **Décision n° 11.153** – Vérification des installations électriques des bâtiments municipaux de la ville - Attribution du contrat à la société APAVE SUDEUROPE – 74 Ville La Grand à compter de la notification jusqu'au 31/12/2011, avec possibilité de renouvellement pour 2012 et 2013. Le montant de la prestation s'élève à 6 667 € HT / an soit 7 973,73 € TTC (TVA 19,6%)

Communications :

- * Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2011 est approuvé à l'unanimité
- * Les conseillers ont dans leur sous-main un formulaire leur proposant de ne plus recevoir les documents du Conseil Municipal sous forme papier, mais de les télécharger via l'espace « Élus » du site internet de la Ville

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle également que sur ce site, à partir de quelques jours, il y aura l'expression des trois groupes qui composent ce Conseil Municipal. Je vous donne également deux informations très simples, le fait que nous allons avoir, à Annemasse, deux festivals importants qui rayonnent largement au-delà de notre Ville et de notre Agglomération, le premier, c'est le Festival du Livre Jeunesse qui se déroule à partir de demain soir au Parc Montessuit jusqu'à dimanche et qui accueille notamment le professeur Jacquard. Et, à partir de mardi prochain et jusqu'à dimanche, le festival de danse « Dehors Dedans », festival qui va animer la Ville puisque comme son nom l'indique, la grande majorité des spectacles a lieu à l'extérieur et gratuitement. »

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT est nommée secrétaire de séance.

POLE ADMINISTRATION

Finances

- 1| **Approbation Compte Administratif 2010**
 - x **Budget Principal**
 - x **Budgets Annexes : Zone Industrielle des Grands Bois, Aéroport**

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur le Maire : « Je vais passer la parole à Monsieur Becquet pour la présentation du Compte Administratif, en précisant très simplement que le Compte Administratif, c'est vraiment la comptabilité ligne par ligne, mandat par mandat, toutes les dépenses effectuées sont ici, je dirais que c'est l'audit le plus complet d'un budget, c'est une analyse parfaitement transparente. Chacun a donc tous les éléments pour savoir comment a été utilisé l'argent public dans l'application quotidienne du budget voté par cette assemblée. Certes, on peut être d'accord ou pas avec les choix ou décisions de dépenses, c'est normal, mais on ne peut pas dire qu'on ne sait pas, preuve en est, la présentation très détaillée que Monsieur Becquet va vous faire immédiatement. »

Monsieur Becquet : « Le Compte Administratif est l'exécution pure et simple des budgets primitif et supplémentaire établis en fin d'exercice et votés par le Conseil Municipal. C'est un document comptable qui retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la Commune. Un document incontournable dans son exécution puisque corroboré par le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui sera également soumis à votre approbation. Le Compte Administratif présente aussi les résultats comptables de l'exercice. J'ai choisi cette année de vous le présenter différemment en m'appuyant d'une part sur un document synthétique très allégé, mais surtout sur le document officiel, bien qu'un peu rébarbatif à la lecture, n'en est pas moins le document comptable précis et détaillé de la gestion 2010. Je vous remercie d'avance de bien vouloir avec moi feuilleter ce document, ce qui demande une attention un peu plus soutenue que d'habitude. Je précise que le document synthétique, celui est projeté, offre également pour le fonctionnement, une lecture comparative avec l'année précédente. »

Pour 2010 la balance s'établit comme suit :

Fonctionnement :	Recettes :	51.154.679,41 €
	Dépenses :	39.754.268,85 €
d'où un excédent de 11.400.410,56 € avant affectation du résultat		
Investissement :	Recettes :	15.898.808,73 €
	Dépenses :	20.495.942,59 €
d'où un besoin de financement de -4.597.133,86 € avant affectation du résultat		

La balance générale réelle est arrêtée à

Fonctionnement :	Recettes :	46.523.225,83 €
	Dépenses :	36.363.721,45 €
Investissement :	Recettes :	12.504.509,66 €
	Dépenses :	16.510.550,86 €

Monsieur Becquet : « Je rappelle que la balance générale réelle sont les dépenses et recettes réelles hors amortissement, hors mouvements d'ordre et hors affectation du résultat. »

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Chapitre	Libellé	C.A. 2009	C.A. 2010	% evolution
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	7 802 349	8 141 653	+4,35%
012	CHARGES DE PERSONNEL	20 883 224	21 161 037	+1,33%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	75 085	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Contingents, participations, subventions)	6 514 881	6 260 316	-3,91%
	DÉPENSES COURANTES	35 200 454	35 638 091	+1,24%
66	CHARGES FINANCIÈRES	698 179	538 789	-22,83%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300 261	186 842	-37,77%
	DÉPENSES RÉELLES	36 198 894	36 363 721	+0,46%
67	AUTRES MOUVEMENTS D'ORDRE	5 120 845	1 598 170	
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 908 281	1 792 378	-6,07%
	TOTAL GÉNÉRAL	43 228 021	39 754 269	-8,04%

Dépenses réelles 36.364 K€ +0,46%
dont 35.638 K€ de dépenses courantes

- 011- Charges à caractère général **8.142 K€ +4,35%**
- 012- Frais de personnel **21.161 K€ +1,33%**
- 014- Atténuation de produit **75 K€**
- 65- Charges de gestion courante **6.260 K€ -3,91%**

Monsieur Becquet : « Je précise que les totaux donnés sont les totaux des mandats émis et de la colonne « charges rattachées », puisque ce sont des prestations réalisées en 2010 mais les factures ne sont pas parvenues. »

Les autres dépenses réelles

→ 66- Frais financiers	539 K€
→ 67- Charges exceptionnelles	187 K€

Monsieur Becquet : « A propos des comptes 675 et 676, comme nous le verrons, toutes les ventes de biens mobiliers et immobiliers sont perçues en fonctionnement, transférées en investissement par le biais du compte 675 pour la valeur comptable des éléments cédés et au compte 676 pour la plus-value réalisée. »

Dépenses d'ordre 3.390 K€

→ 67- Autres mouvements d'ordre	1.598 K€
Transfert en investissement des ventes inscrites en recettes de fonctionnement	
→ 68- Dotations aux amortissements	1.792 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE				
Clapote	Libellé	C.A. 2010	C.A. 2011	% écart
013	ATTÉNUATION DE CHARGES (609,619,629 ...)	299 841	277 006	-7,62%
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE (Régies, utilisation du domaine et des services, remboursement du personnel)	5 461 862	5 239 134	-4,08%
73	IMPÔTS ET TAXES (Impôts locaux directs et indirects ...)	20 614 158	21 414 430	3,88%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (DGF, dotation de solidarité, subventions & participations diverses ...)	15 585 281	17 207 010	10,41%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Revenus des immeubles, remboursements divers ...)	564 846	576 901	2,13%
	RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	42 525 988	44 714 481	5,15%
76	PRODUITS FINANCIERS (Remboursement dettes récupérables ...)	17 454	11 376	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 364 506	1 797 369	
	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	47 907 948	46 523 226	-2,89%
776	MOINS VALEUR DE CESSIONS (recettes d'ordre)	21 520	118 755	
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 674 136	4 512 699	22,82%
	TOTAL RECETTES	51 603 605	51 154 679	-0,87%

Recettes courantes 44.714 K€ +5,15%

- 013- Atténuation de charges **277 K€**
- 70- Produits de gestion courante **5.239 K€ -4,08%**
- 73- Impôts et taxes **21.414 K€ +3,88%**
- 74- Dotations et participations **17.207 K€ +10,41%**
- 75- Autres produits de gestion courante **577 K€ +2,13%**

Les autres recettes réelles

76- Produits financiers **11 K€**

77- Produits exceptionnels **1.797 K€**

Recettes d'ordre

119 K€

→ 776- Moins values de cessions **119 K€**

002- Résultat de fonctionnement
reporté

4.513 K€

Section d'investissement

‣ Les dépenses réelles	16.510 K€
‣ Dépenses d'équipement	9.698 K€
- 20:Immobilisations incorporelles	120 K€
- 204: Subventions d'équipement	39 K€
- 21:Immobilisations corporelles	1.586 K€
- 23:Immobilisations en cours	1.945 K€
- Opérations d'équipement	6.008 K€

Monsieur Becquet : « Dans le cadre de la M14, je voudrais vous faire remarquer que les opérations d'équipement sont ventilées à part mais bien sûr intègrent des chapitres 20, 21 et 22. »

‣ Travaux de voirie courants	584 K€
‣ Opération maison des sports	382 K€
‣ Opération GS ST Exupery	459 K€
‣ Opération Chablais Parc	285 K€
‣ Opération GS Lafontaine	300 K€
‣ Opération Lucie Aubrac	443 K€
‣ Opération Pl. libération	3.421 K€
‣ Opération centre nautique	364 K€

Dépenses financières 6.812 K€

Emprunts et dettes assimilées 6.688 K€

• Remboursement de la dette en capital	1.246 K€
• Emprunt - option afférente au capital	394 K€
• Emprunt - option ligne de trésorerie	5.048 K€
- Remboursement CLTR indexia	1.726 K€
- Remboursement Allegro	1.421 K€
- Remboursement Iena	1.901 K€

Les autres dépenses financières

Autres immobilisations financières 124 K€

Dépenses d'ordre 122 K€

- Différences sur réalisations d'immobilisations 119 K€
- Transfert déduction TVA 3 K€

Résultat investissement reporté 3.863 K€

Recettes réelles 12.504 K€

➤ Recettes d'équipement 6.822 K€

13-Subventions 1.710 K€

16-Emprunts 5.048 K€

23-travaux 64 K€

➤ Emprunt option ligne de trésorerie 5.048 K€

Tirage Allegro 2010 1.339 K€

Tirage CLTR 2010 1.517 K€

Tirage Iena 2010 1.798 K€

Constatation diminution plafond tirage 394 K€

Recettes financières

5.682 K€

10-dotations,fonds divers	5.639 K€
-FCTVA	1.509 K€
-TLE	267 K€
-Affectation résultat n-1	3.863 K€
27-Autres Immo financières	38 K€

Recettes d'ordre 3.394 K€

➤ + ou - values sur cessions d'immobilisations	492 K€
➤ Immobilisation corporelles	1.106 K€
➤ Amortissement des immobilisations	1.793 K€
➤ Opérations patrimoniales	3 K€

Autofinancement constaté 5.656 K€

- Affectation du résultat n-1 3.863 K€
- Amortissement 1.793 K€

Pour 100 € de dépenses réelles



Monsieur Becquet : « Voilà une répartition relativement homogène qui répond à nos engagements politiques puisqu'elle illustre bien nos priorités politiques tout en gardant un équilibre entre les différents domaines d'intervention.

Voilà donc présenté le Compte Administratif, je pense que cela valait le coup une fois dans un mandat, de le parcourir comme nous l'avons fait, rassurez-vous, on ne le fera pas tous les ans comme cela. C'est un peu long. Mais je pense que ce document est une mine de renseignements. »

Monsieur le Maire : « *Merci Monsieur Becquet, et bravo pour cette présentation. Je crois qu'elle nous a permis de bien savoir comment utiliser ce document. C'est un document qu'on peut retrouver à tout moment, c'est un document à garder. Je crois qu'il y a vraiment tous les éléments que n'importe quel élu peut avoir. Je souligne par exemple, un dossier extrêmement important, ce sont les opérations d'équipement. On se rend compte avec ce document, qu'on a globalement, le coût de chaque opération d'équipement depuis le début de sa réalisation. Cela nous donne une image exacte de tout ce qu'on a pu réaliser depuis un certain nombre d'années. C'est un élément extrêmement important, je crois aussi que vous avez la liste exhaustive de toutes les subventions attribuées, y compris de l'aide apportée en nature, je crois que là aussi, il y a une transparence complète sur l'ensemble des subventions. Évidemment, chaque fois, on a un compte des organismes que nous subventionnons pour savoir ce qu'ils en font. C'est le travail qui se fait avec les services et en commission. Je vous laisse le soin de réagir et de poser les questions à la présentation de Monsieur Becquet. »*

Monsieur Mermet : « *Une précision, j'ai cru vous entendre dire, sur le poste 61-88, les autres frais divers, 439 000 € de mandat émis, vous avez dit que c'étaient les démolitions ?* »

Monsieur Becquet : « *Oui, 88 800 € d'augmentation donc 70 000 € liés aux démolitions. Je n'ai pas détaillé chaque compte mais nous sommes à votre disposition, avec Jean-Noël BOSSON au service financier, pour répondre à des questions plus précises. »*

Monsieur le Maire : « *Je trouve que c'est intéressant qu'il n'y ait pas de remarques, c'est la preuve d'ailleurs qu'au moins dans la gestion budgétaire et dans la manière dont les dépenses sont effectuées, et je ne parle pas des choix, il y a une transparence telle, qu'aucune question n'est nécessaire. Je voudrais quand même insister sur le gros effort, et je remercie tous les services et élus responsables des différents secteurs, de maîtrise des dépenses. Il y a eu un effort considérable puisqu'en dépenses courantes, on est à + 1,24, c'est-à-dire en dessous du taux de l'inflation. C'est une preuve de maîtrise, en particulier pour le personnel, où il y a une augmentation seulement de 1,33%. Là aussi, nous avons fortement maîtrisé les dépenses de personnel. Ce sont des choses qui pourront évoluer, il y a des besoins aujourd'hui qui apparaissent, nous les justifierons à chaque fois. C'est un élément essentiel. L'autre point que je voulais souligner, c'est le fait que dans le cadre d'un budget et d'une gestion saine, nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet d'augmenter notre capacité d'auto-financement dans notre capacité d'investissement. C'est ce point là qui est essentiel, qui montre en dynamique quelle est la gestion de ce budget. Et deux remarques annexes, je crois que le fait que les droits de mutation augmentent de 25% montre bien qu'il y a eu une reprise économique du moins dans l'immobilier l'année dernière. Et puis, le fait qu'au niveau du Casino, après une succession de baisses d'année en année, les recettes se sont stabilisées, nous sommes même légèrement en augmentation par rapport à la prévision, à 3 600 000 €, c'est de bon augure au moment où la Commission d'Appel d'Offres va travailler là-dessus, dès la semaine prochaine. Nous allons travailler sur la nouvelle DSP, sur le nouveau « contrat » à passer avec la société qui aura répondu à notre appel. Voilà des éléments plutôt positifs pour l'avenir, il ne faut pas s'emballer non plus. Je crois qu'on a beaucoup de responsabilités, beaucoup de choses à réaliser et que ces moyens financiers que notre budget nous donne, nous permettent d'aller de l'avant, de répondre à la fois en fonctionnement et en investissement, aux engagements que nous avons pris. Le rythme de ces réalisations est aussi la conséquence de la durée des travaux, des temps nécessaires pour les appels d'offres, des règlements européens, ce sont des choses totalement incontournables quelque soit la couleur politique qui peut diriger une commune. Voilà, je suis, encore une fois, très heureux de la présentation faite par Monsieur Becquet. Une présentation qui visait la totale transparence. »*

Monsieur Mermet : « Une brève observation, effectivement l'augmentation des recettes est essentiellement liée à une amélioration de la conjoncture économique tant en ce qui concerne la construction que l'emploi et notamment l'emploi à Genève ; je pense que nous en profitons de manière directe et non pas indirecte, car c'est véritablement des ressources qui sont directes et qui s'avèrent pérennes, contrairement à ce que l'on dit parfois. Depuis pas mal d'années, elles sont tout-à-fait pérennes, espérons simplement que les règles de fiscalité ne seront pas modifiées au niveau national et que l'on maintiendra ce type d'imposition des frontaliers à la source ce qui permet la rétrocession de fonds frontaliers, sinon nous savons bien que si l'imposition se fait sur le lieu de résidence, ces fonds iraient dans le budget global de l'état et que ce serait, pour les communes frontalières, une catastrophe. Enfin, tout cela pour dire que la politique économique globale qui est conduite n'est pas si mauvaise que cela quand on regarde les chiffres par rapport à ce qui se passe dans la plupart des pays européens voisins. Simple remarque. »

Monsieur Becquet : « Je vous propose Monsieur le Maire de regarder le Compte Administratif de l'aérodrome et celui de la Zone Industrielle des Grands Bois et ensuite nous passerons, en votre absence, au vote. La Compte Administratif de l'aérodrome, en haut de la page 8, vous avez les recettes d'exploitation, de fonctionnement qui se montent à 84 000 €, elles comprennent 44 000 € d'opérations réelles (redevance du fermier) et 40 000 € d'opérations d'ordre. Nous avons un total des recettes d'exploitation cumulées à 125 172 € puisqu'on ajoute l'excédent d'exploitation reporté de N-1. En face, page 7, vous avez les dépenses d'exploitation pour 38 040 € dont les opérations réelles pour 5 884 € et les opérations d'ordre pour 32 155 €. Si je reviens page 8, on passe aux investissements, un total des recettes d'investissement cumulées pour 105 258 € qui proviennent essentiellement de la reprise de l'excédent antérieur pour 73 103 € et des recettes d'ordre correspondant à l'amortissement pour 32 155 €. Les totaux dépenses d'investissement cumulées d'un montant de 114 107 € qui comprennent 74 107 € de dépenses réelles dont 34 800 € de remboursement à l'avance de la ville et 39 307 € de travaux nouveaux, 40 000 € d'opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement d'une subvention d'investissement. Ainsi, la section de fonctionnement dégage un excédent de 87 131 € avant affectation du résultat tandis que la section investissement fait apparaître un besoin de 8 848 € avant affectation du résultat, ce que nous serons amenés à délibérer tout à l'heure. Ensuite, la Zone Industrielle des Grands Bois, aucun mouvement constaté en 2010, les seules écritures concernant cette ZI consistent à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 1,34 € et à la reprise de l'excédent de la section d'investissement pour 655 733 €. Toutefois, je vous fais remarquer que cet argent ne dort pas, mais il sert de fonds de roulement au budget principal de la ville. C'est important à savoir. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de questions. Monsieur Becquet, je vous passe la présidence de séance. »

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal avant de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants, Monsieur le Maire ne participant pas au vote,

DECLARE que le compte administratif dressé pour l'exercice 2010 (Budget principal et Budgets annexes : aérodrome, Zone Industrielle des Grands Bois) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Becquet : « Monsieur le Maire, je vous informe que les trois budgets présentés ont été acceptés à l'unanimité du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, je remercie l'ensemble du Conseil Municipal de cette reconnaissance et de cette confiance sur la gestion financière de la Ville. »

2| **Approbation Compte de Gestion 2010**

Rapporteur : Monsieur Becquet

x Budget Principal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 (Budget Principal) par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

x Budgets Annexes :

- Zone Industrielle des Grands Bois :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 (Budget Annexe : Zone Industrielle des Grands Bois) par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Aérodrome :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 (Budget Annexe : Aérodrome) par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3| **Affectation du résultat 2010**

Rapporteur : Monsieur Becquet

x Budget Principal

Conformément à l'Instruction budgétaire M 14, le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement (Prélèvement), ne donne pas lieu à réalisation budgétaire. Cette situation génère un déficit de la Section d'Investissement, comblé par l'excédent de Fonctionnement.

Le résultat de l'Exercice 2010 tel qu'il apparaît au Compte Administratif est le suivant :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	46.641.980,66 €	15.898.808,73 €
Dépenses	39.754.268,85 €	16.633.057,36 €
Résultat de clôture 2009	4.512.698,75 €	- 3.862.885,23 €
	-----	-----
	+ 11.400.410,56 €	- 4.597.133,86 €

Les Restes à Réaliser de l'exercice 2010 présentent un solde positif de 1.369,99 €.

L'excédent de Fonctionnement étant de 11.400.410,56 €, il permet d'affecter 5.585.724 € à l'investissement, qui permet de couvrir le besoin de financement et correspond au virement de la section d'investissement tel que prévu au Budget 2010.

Le solde de 5.814.686,56 € sera repris en section de Fonctionnement, au compte 002/01, au Budget Supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de constater l'excédent de fonctionnement,

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables suivantes :

- * En Investissement : débit du compte 12 « Résultat » par le crédit du compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé », pour 5.585.724 €
- * En Fonctionnement : débit du compte 12 « Résultat », par le crédit du Compte 110 « Report à nouveau créditeur », pour 5.814.686,56 €

x Budget Annexe : Aérodrome

Conformément à l'Instruction budgétaire M 4, le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement (Prélèvement), ne donne pas lieu à réalisation budgétaire. Cette situation génère un déficit de la Section d'Investissement, comblé par l'excédent de Fonctionnement.

Le résultat de l'Exercice 2010 tel qu'il apparaît au Compte Administratif est le suivant :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	84.000,00 €	32.155,83 €
Dépenses	38.040,75 €	114.107,14 €
Résultat clôture 2009	41.172,58 €	73.103,07 €
	-----	-----
	+ 87.131,83 €	- 8.848,24 €

Les Restes à Réaliser de l'exercice 2010 présentent un solde négatif de 19.781,84 €.

L'excédent de Fonctionnement étant de 87.131,83 €, il permet d'affecter 28.630,08 € (8.848,24 € + 19.781,84 €) à l'investissement, pour couvrir le besoin de financement de l'investissement (déficit d'investissement et solde négatif des Restes à Réaliser).

Le solde de 58.501,75 € sera repris en section de Fonctionnement, au compte 002/01, au Budget Supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de constater l'excédent de fonctionnement,

APPROUVE les écritures budgétaires et comptables suivantes :

- * En Investissement : débit du compte 12 « Résultat » par le crédit du compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé », pour 28.630,08 €
- * En Fonctionnement : débit du compte 12 « Résultat », par le crédit du Compte 110 « Report à nouveau créditeur », pour 58.501,75 €

Monsieur le Maire : « La partie "Compte Administratif" est terminée, je vous propose de continuer Monsieur Becquet, il y a encore quelques questions financières et notamment les participations financières, la première concerne le Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges. »

4| Participation financière de la ville au Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges (SIAEAB) - année 2011

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de l'Arve et de ses Berges a notifié à la ville d'Annemasse le montant de sa participation aux charges du Budget Primitif 2011 de cet établissement public.

Il s'agit d'une somme de 182.779,43 € représentant 60,93 % du montant total des participations à charges des communes adhérentes, soit 300.000 €.

La participation pour 2010 était de 238.369 € représentant 60,19 % du montant total des participations à charges des communes adhérentes, soit 396.000 €.

Les communes peuvent s'acquitter de cette participation :

- soit par versement prélevé directement sur le budget Primitif de la Ville,
- soit par l'intermédiaire d'une participation fiscalisée auprès des contribuables de la ville, ventilée sur les quatre taxes locales par les Services Fiscaux.

Monsieur le Maire : « *Peut-être que Monsieur Burgniard peut dire un mot du SIAEAB puisqu'il représente la Ville dans ce syndicat qui lui-même adhère au SM3A.* »

Monsieur Burgniard : « *La participation revient à environ 6 € par habitant, ce n'est pas négligeable. Sur ce sujet, je pense que ça va évoluer dans le cadre de la refonte des collectivités. Je crois que Monsieur Borrel avait déjà répondu là-dessus, ça serait bien que l'agglomération prenne en charge, parce-que finalement le SIAEAB se comporte comme un collecteur d'impôt et retransmet cela au SM3A. Même si nous continuons à travailler localement notamment en ce moment sur les aménagements possibles sur le territoire de Gaillard, Etrembières, Vétraz-Monthoux et Annemasse, je pense vraiment qu'il faut que ces autres surfaces soient comme la gestion des eaux, pris par l'agglo et donc certes il y a encore le contrat de rivières du Foron qui va venir à échéance fin 2012. Il faut vraiment que l'agglo travaille là-dessus en 2012, voir comment elle va prendre en charge les rivières, Foron, Arve, Menoge, sur le territoire de l'agglo.* »

Monsieur le Maire : « *J'ajoute que dans le cadre de la réforme territoriale, il est logique que ce syndicat, on lui demande de se fondre dans le SM3A et dans le SAGE, plus largement, ce qui sera sans doute la même demande faite pour le syndicat du Foron, et donc tout naturellement la problématique que vous posez, on devrait pouvoir avoir une compétence intercommunale sur l'ensemble de ces eaux de surface. Ce ne serait pas une charge supplémentaire pour l'agglo, ce serait simplement une gestion avec un transfert des ressources qui lui sont aujourd'hui affectées.* »

Monsieur Minchella : « *Ça n'a pas de rapport direct avec la question mais avec l'eau. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises par des annemassiens sur ce que fait la Ville en termes d'économies d'eau. Je rappelle que la Haute-Savoie n'est pas encore en alerte, mais nous ne sommes pas très loin, la Savoie, le Rhône le sont. Ce que la Ville fait déjà est à peu près conforme à ce qu'elle devrait faire si demain elle était en alerte. En clair, nous devrions économiser l'eau en arrosant la nuit, c'est ce que nous faisons, il faudrait cesser de faire fonctionner les fontaines si elles n'étaient pas en circuit fermé, nos fontaines sont en circuit fermé donc hormis l'évaporation il n'y a pas de déperdition d'eau sur nos fontaines. La troisième chose c'est tout ce qui touche au nettoyage des rues, qui doit être fait prioritairement avec des machines qui consomment le moins possible d'eau, c'est le cas de nos machines. Ce sont les trois points principaux. Si demain le Préfet prenait la décision d'alerte sur les économies d'eau, nous serions déjà proches des mesures prises.* »

Après, ce qu'on pourrait envisager un jour, ce serait d'accompagner les citoyens sur ce qu'eux pourraient faire en termes d'économies d'eau. »

Monsieur le Maire : « *Merci pour ces informations. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de maintenir le régime de la participation fiscalisée, pour la somme de 182.779,43 €.

5| Garantie d'emprunt à la société Haute-Savoie Habitat pour l'acquisition de 31 logements – Programme « Pré des Moutons »

Rapporteur : Monsieur Becquet

Monsieur Becquet : « *Avant de passer à cette délibération, j'ai oublié tout à l'heure de remercier Jean-Noël BOSSON, notre directeur financier, et ses services. Je peux vous dire que je l'ai beaucoup sollicité pour essayer de vous faire une présentation qui ne soit pas trop rébarbative et qui soit assez intéressante. »*

- Prêt PRU TRAVAUX :

Vu la demande formulée par Haute-Savoie Habitat et tendant à obtenir la garantie financière d'un prêt PRU Travaux, à hauteur de 100%, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 1 638 230 €.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 638 230 € souscrit par l' OPH 74 auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PRU Travaux est destiné à financer la construction de 31 logements à Annemasse – Programme « Pré des Moutons ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt:	: 1 638 230 €
Durée de la période de préfinancement.....	: de 3 à 36 mois maximum

Échéances	: annuelles
Durée de la période d'amortissement	: 40 ans
Périodicité des échéances.....	: annuelles
Index:.....	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel.....	: taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pbd.
Taux annuel de progressivité.....	: 0,00%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance: en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 36 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH 74, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles au termes de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH74 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- Prêt PRU FONCIER :

Vu la demande formulée par Haute-Savoie Habitat et tendant à obtenir la garantie financière d'un prêt PRU Foncier, à hauteur de 100%, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 447 570 €.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 447 570 € souscrit par l'OPH 74 auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PRU Travaux est destiné à financer la construction de 31 logements à Annemasse – Programme « Pré des Moutons ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt:	: 447 570 €
Durée de la période de préfinancement.....	: de 3 à 36 mois maximum
Échéances	: annuelles
Durée de la période d'amortissement	: 50 ans
Périodicité des échéances.....	: annuelles
Index:.....	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel.....	: taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb, étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apportée par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pbd.
Taux annuel de progressivité.....	: 0,00%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance: en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.	

Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 36 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH 74, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles au termes de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH74 pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

6) **SYANE – avenue Florissant Prolongée : décompte définitif de l'opération (travaux 2009)**

Rapporteur : Monsieur Boucher

Au cours de l'année 2009, à l'occasion des travaux d'aménagement de l'avenue Florissant Prolongée, le SYANE a réalisé l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que

la mise en place de fourreaux pour de futurs réseaux de télécommunications.

Le décompte définitif de l'opération fait apparaître un montant total de dépense de 46 267,64 € TTC, la part de la commune s'élevant à :

- x 28 906,77 € TTC au titre des travaux,
- x 1 347,60 € TTC au titre des frais généraux.

Monsieur Boucher : « A chaque occasion, nous essayons d'enterrer les lignes. »

Monsieur le Maire : « Puisqu'on parle du SYANE, et que je lis souvent des choses concernant le très haut débit et sur le fait que la Ville ne ferait pas grand chose concernant le très haut débit. Je vous dis d'abord que nous y travaillons depuis beaucoup de temps, notamment dans le cadre de l'agglomération, et aujourd'hui, avec le SYANE, c'est Monsieur Peugniez qui nous représente, nous essayons de construire sur la Haute-Savoie, et de manière solidaire avec l'ensemble des territoires de Haute-Savoie y compris les plus difficiles d'accès, de construire un réseau complet de très haut débit, avec la volonté pour le SYANE (et à notre demande), de commencer par deux grosses agglomérations, celle d'Annecy et celle d'Annemasse. En même temps, nous sommes sollicités par le privé, France Telecom, SFR, pour s'emparer de ce marché. Pour l'instant, nous avons dit, d'une manière unanime, au SYANE et à l'agglomération, que nous préférerions une gestion publique par le SYANE de ce dossier qui est extrêmement important. Tout cela devrait nous permettre d'engager les réalisations de ce très haut débit dans l'année qui vient ou qui suit en 2012, de manière très rapide et concrète, en particulier sur Annemasse puisque nous utiliserons, le SYANE utilisera une partie de l'ex-réseau Numéricable. Nous n'abandonnons pas ce dossier, nous savons que c'est essentiel pour le développement économique de notre agglomération. Nous travaillons en parfaite harmonie avec l'ensemble des territoires de ce département, comme ce n'est pas toujours le cas, je tiens à le dire et à le souligner. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le décompte définitif de l'opération.

7| Cession de terrain au lieu-dit « Sous-Cassan » - rue Jules Verne

Rapporteur : Monsieur Boucher

Par délibération du 17 décembre 2009, la ville d'Annemasse acceptait de céder à Haute-Savoie Habitat un terrain de 3 182 m² au lieu-dit « Sous-Cassan », entre la rue Marie Curie et la rue Jules Verne, soit les parcelles cadastrées section B sous les n° 5737, 5739 et 5172, moyennant le prix de 413.660 €. Cette vente va permettre la réalisation d'un programme de 27 logements dont le permis de construire a été délivré le 16 février 2011.

Parmi ces 27 logements, 15 sont destinés à la location et font l'objet de financements aidés PLUS et PLAI dont la répartition annoncée en 2009 était de 13 logements PLUS et 2 logements PLAI. Les 12 logements restants sont en accession à la propriété selon le dispositif du prêt social location-accession (PSLA).

Il est à noter une légère modification quant à la répartition de ces financements puisque parmi les 15 logements locatifs, 12 logements seront financés en PLUS et 3 logements en PLAI.

La présente délibération a pour objet de reprendre cette indication par rapport à la délibération initiale.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

***Monsieur Boucher :** « Cela dit, c'est un programme qui me paraît extrêmement intéressant, par les 12 PSLA en particulier puisque nous avons dans nos intentions et dans le prochain PLH, des objectifs d'accession sociale et Haute-Savoie Habitat réalise par ces PSLA cette possibilité là et le réalise bien puisqu'ils sollicitent leurs locataires et leurs prix de sortie sont tels que c'est possible pour un certain nombre de leurs locataires. C'est quelque chose qui est positif et réussi. »*

***Monsieur le Maire :** « C'est très significatif de la politique de logement que nous essayons de mener avec le PSLA et le PLAI sur le même dossier, avec des publics différents. Je crois que ça correspond bien au PLH que nous sommes en train de réaliser avec l'agglo. »*

ACCEPTE de céder à Haute-Savoie Habitat les parcelles cadastrées section B sous les n° 5737, 5739 et 5172 d'une contenance totale de 3182 m², pour un programme de 27 logements, dont 12 PLUS, 3 PLAI et 12 PSLA pour un montant de 413 660 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

8) Acquisition d'un terrain au lieu-dit « Les Marchandes » - aménagement du chemin des Roussy

Rapporteur : Monsieur Boucher

Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a accepté d'acquérir une emprise de terrain d'environ 220 m² au droit de la parcelle cadastrée section B sous le n° 2591 en vue de la création d'une voirie de 12 mètres de plateforme reliant la route des Vallées et la rue de l'Ile de France et se raccordant au chemin des Roussy.

L'avancement des études d'aménagement et l'intervention d'un géomètre-expert ont fait apparaître que l'emprise à acquérir au droit de la parcelle B 2591 s'élève à 289 m² car elle englobe notamment la partie du chemin des Roussy existant.

Cette modification a été notifiée aux propriétaires qui l'acceptent. Le prix de 85 €/m² est maintenu, et fixe l'acquisition du terrain à 24 565 €.

La présente délibération a pour objet de préciser ces éléments fonciers par rapport à la délibération initiale.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'acquérir une emprise de terrain de 289 m² au droit de la parcelle cadastrée section B

sous le n° 2591 en vue de la création d'une voirie de 12 mètres de plateforme reliant la route des Vallées et la rue de l'Île de France, moyennant le prix de 85 €/m², soit la somme de 24 565 €,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction foncière.

Le montant de l'acquisition et les frais notariés à la charge de la commune d'Annemasse seront imputés sur les crédits ouverts au budget 2011, compte 2112/822.

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires et Sportives

Monsieur le Maire : « Avant de passer à la délibération sur la subvention aux clubs sportifs, je voudrais que Madame Fil nous dise deux mots sur le document que vous aviez dans vos sous-mains, dont certains se sont déjà emparés pour faire les jeux à l'intérieur, il y a de grands enfants dans cette assemblée. Mais, je crois que c'est un document nouveau, très intéressant, qui montre la qualité de ce qui se fait dans notre restauration scolaire. »

Madame Fil : « On vous présente le premier numéro du magazine de restauration scolaire de la ville d'Annemasse, qui s'appelle « L'avant-goût ». Il a été travaillé par nos services en lien avec les animateurs, les enfants de notre restauration scolaire. Il valorise le travail qui est fait au sein de la cuisine centrale, sur la qualité des repas, sur ce qu'on peut proposer en termes d'aliments bio, en termes de commerce équitable, et surtout la mise en valeur des produits locaux. Il valorise aussi le travail de nos équipes d'animation qui encadrent les élèves au quotidien, en s'appuyant sur des animations pédagogiques. C'est notre premier numéro. A l'intérieur, vous avez le menu sur plusieurs mois, et à la fin un jeu sympa pour les enfants et les grands enfants. Monsieur Borrel m'explique que ce jeu est faux. J'en profite également pour dire que nos services ont travaillé avec Annemasse-Agglomération, le groupe santé-ville : alimentation et précarité, qui propose samedi 28, une journée très intéressante, très riche et variée, en lien avec tous les services qui ont travaillé au sein de cet atelier. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame Fil. Monsieur Minchella, la lecture des menus est tout-à-fait intéressante, en particulier avec la mise en évidence des produits issus du commerce équitable, des produits bio et des produits régionaux. Je crois que c'est vraiment, comme élément de lien avec les familles et d'éducation à l'alimentation, quelque chose de très très intéressant. Bravo à ceux qui l'ont réalisé. »

9| Subvention ordinaire, de haut-niveau et de fonctionnement aux clubs sportifs – versement des 9/12^{èmes}

Rapporteur : Monsieur Couty

Sur proposition de l'Office Municipal des Sports, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention ordinaire et haut niveau d'un montant total de 440 000 € aux différents clubs sportifs de la Ville.

9 843 € sont également alloués à certains clubs dans le cadre d'une subvention de fonctionnement.

3/12^{èmes} de la subvention, basés sur le montant alloué en 2010 soit 100 263 € ont déjà été attribués en avance de subvention par délibération du 20 janvier 2011.

Le solde à verser correspondant aux 9/12èmes est donc de 349 611 €.

Monsieur Couty : « Cette subvention de 9 843 € ne rentrait pas dans les critères de l'OMS mais on permet quand même d'aider le club de spéléo, le vélo club d'Annemasse, le club aéronautique et l'ASPTT. »

Monsieur le Maire : « C'est toujours un travail qui se fait sur proposition de l'OMS. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention de 349 611 € aux différents clubs sportifs de la ville.

La dépense en résultant est prévue au BP 2011 – Imputation 6574/40-1

Monsieur le Maire : « Un mot quand même sur le fait que grâce au travail mené par le service des sports et par l'adjoint en charge des sports et par d'autres, auprès de la Fédération Nationale du Sport, on a travaillé sur ce dossier et on se félicite que cette fédération nous ait attribué un million d'euros. Je remercie Madame Démolis d'en avoir informé Monsieur le Député, mais je confirme que le travail et le dossier a été fait par le service des sports de la ville d'Annemasse. Je trouve que c'est une aide tout-à-fait importante et considérable, merci à la fédération. »

Monsieur Couty : « Il faut remercier l'ensemble des services de la ville, tout le monde a mis la main à la pâte. »

10| Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Sports

Rapporteur : Monsieur Couty

L'Office Municipal des Sports célèbre son 40^{ème} anniversaire en 2011. Depuis sa fondation en 1971, l'association a participé activement à la promotion du sport annemassien. En ce sens, elle joue aujourd'hui un rôle déterminant.

Des manifestations auront lieu au mois de septembre à l'occasion de cet événement.

Monsieur Couty : « Il y aura une exposition sur un mois, un forum des associations, ils vont éditer un programme mettant en valeur les 40 clubs, il va y avoir une soirée musicale où seront invités également les 38 sportifs qui ont été désignés "meilleurs sportifs" depuis la création de l'OMS. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 22 186 €, afin de soutenir

l'Office Municipal des Sports dans l'organisation de cette manifestation et dans l'amélioration de son site internet.

La dépense en résultant est prévue au BP 2011, imputation 6574/40.

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

11| Convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et Annemasse-Agglo – conditions d'utilisation du Complexe Martin Luther King pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale

Rapporteur : Madame Libersa

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) a reconnu la couronne française de Genève comme pôle de solidarité internationale, lieu privilégié pour l'installation et l'accueil d'Organisations de Solidarité Internationale (OSI) et de certaines de leurs activités.

Dans ce contexte, Annemasse-Agglo développe depuis plusieurs années le projet de la Cité de la Solidarité Internationale. La Cité de la Solidarité Internationale est un pôle d'accueil et de rencontres dédié aux Organisations de Solidarité Internationales (Organisations Non Gouvernementales, Organisations Internationales) et aux acteurs de la Solidarité Internationale. Elle a pour vocation de créer un environnement favorable au développement pérenne des OSI, grâce à une offre de services évolutive et adaptée en matière :

- x d'accompagnement à l'implantation dans les locaux de la Cité de la Solidarité Internationale, espace de services mutualisés ;
- x d'appui à l'organisation de rencontres professionnelles (colloques, séminaires, formations...) ;
- x d'animation de la Cité de la Solidarité Internationale par la mise en relations des acteurs de la solidarité internationale, sous différentes formes :
 - organisation de manifestations internationales ponctuelles ;
 - développement de compétences (information, échanges - rendez-vous thématiques et formations).

En parallèle à l'organisation de ces rencontres professionnelles, Annemasse-Agglo organise plusieurs événements de dimension transfrontalière visant à animer la Cité de la Solidarité Internationale :

- x Tous les 2 ans, Annemasse-Agglo organise le Salon des Métiers de l'Humanitaire. La 3^{ième} édition de ce Salon aura lieu à l'automne 2012.
- x Les années où le Salon ne se tient pas, Annemasse-Agglo organise un colloque d'une journée à destination des professionnels des OSI. Le prochain colloque aura lieu le vendredi 25 novembre 2011, sur le sujet des « Relations ONG – entreprises, quelles pistes d'actions communes ? ».

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, et considérant :

- x Que le complexe Martin Luther King de la Ville d'Annemasse constitue un équipement qui présente de nombreux atouts pour accueillir des rencontres professionnelles d'OSI dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale, notamment du fait de la capacité et de la qualité de ses

installations, et de sa proximité immédiate avec la gare d'Annemasse ;

x Que cet équipement est également susceptible d'accueillir les prochains événements de dimension transfrontalière organisés par Annemasse-Agglo dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale (sachant que les deux précédentes éditions du Salon des Métiers de l'Humanitaire ont eu lieu au complexe Martin Luther King, ainsi que les éditions 2009 et 2011 du colloque à destination des professionnels des OSI) ;

x Que la Ville d'Annemasse, en partenariat avec Annemasse Agglo souhaite continuer de permettre l'utilisation du complexe Martin Luther King pour l'accueil de rencontres professionnelles et d'événements dans le cadre de la CSI, mais sous réserve d'en préciser les modalités administratives et financières ;

x Qu'au vu de l'augmentation prévisible des demandes d'organisation de rencontres professionnelles d'OSI sur le territoire d'Annemasse-Agglo à compter de 2011, il apparaît en effet pertinent de définir lesdites modalités administratives et financières ;

Il est proposé d'établir une convention entre Annemasse-Agglo et la Ville d'Annemasse afin de déterminer précisément les conditions d'utilisation du Complexe Martin Luther King pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale.

La présente convention prendra effet à la date de signature par les deux partenaires et prendra fin au 31 décembre 2012 et pourra être modifiée par avenant.

Monsieur le Maire : « D'abord dire que les conditions financières qui sont faites là, proposées à Annemasse-Agglo, à la Cité de la Solidarité Internationale, sont exactement celles qui sont faites pour les associations annemassiennes. On a considéré qu'il fallait bien évidemment favoriser ce type d'actions. Ce n'est pas un tarif supérieur, c'est le même tarif que pour n'importe quelle association qui a son siège à Annemasse. Puisque l'on parle de la Cité de la Solidarité Internationale, on en parle souvent parce-que c'est la compétence de l'agglo au Conseil Communautaire, dire que la Cité va se retrouver prochainement dans des locaux avenue Emile Zola, c'est une plateforme de 500 m² qui sera mise à disposition de la Cité de la Solidarité Internationale et des ONG. Cette plateforme a été achetée par Annemasse-Agglo avec une forte participation de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 50% de financement dans le cadre des grands projets Rhône-Alpes. Dire aussi que les activités de la Cité se multiplient. Il y a toutes celles que Madame Libersa a citées, mais par exemple, tous les mois, il y a maintenant les « rendez-vous de la Cité », c'est un rendez-vous qui a lieu de 12h30 à 14h00 soit au Clos Babuty, soit à MLK. Il y avait un rendez-vous aujourd'hui et il y avait 50 ONG présentes, il faut dire combien la réalisation de la Cité se concrétise aujourd'hui. Enfin, dire que nous avons continué à travailler avec nos autres partenaires de l'ARC pour avoir une position la plus commune possible et une transparence avec l'autre lieu qui accueille des ONG sur le territoire de l'ARC, c'est-à-dire le pays de Gex. Il n'y a pas concurrence, il y a complémentarité entre Annemasse et le pays de Gex, et un renforcement de la collaboration étroite avec Genève Internationale, c'est le résultat d'une des dernières réunions que nous avons faites dans le cadre du CRFG. Voilà les dernières nouvelles concernant la Cité. »

Madame Fradet : « Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez préciser, au jour d'aujourd'hui, le nombre d'ONG qui font partie de cette Cité de la Solidarité Internationale ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, il y en a 3, et nous avons passé par exemple, une matinée

complète avec une grosse ONG dont nous attendons le résultat. Bien évidemment, le nombre d'ONG qui sont en attente, il doit y en avoir aujourd'hui 6 à ma connaissance, attendent qu'on ait des locaux. Et nous les aurons à la fin de l'année, à l'automne 2011. »

Madame Fradet : *« Je dis bien évidemment, bienvenue aux ONG, cela apporte une activité indirecte, ça n'apporte pas forcément en termes d'emplois directs. C'est mon avis personnel, j'aurais préféré voir arriver dans cette agglo des usines, mais enfin, le monde est ce qu'il est. Mais bienvenue aux ONG bien évidemment. »*

Monsieur le Maire : *« Je crois que la comparaison est un peu étonnante. »*

Monsieur Borrel : *« Sur la convention, rien à dire. On a pratiqué, comme cela, à l'amiable, le prêt de la salle MLK par la ville d'Annemasse, et je l'en remercie. Mais, les choses devenant plus intenses, il faut régler cela par un texte, c'est la moindre des choses. Je trouve normal que la ville se fasse un peu rémunérer sur les frais fixes d'entretien de la salle et vous l'avez dit, le coût proposé à l'agglo n'est pas exorbitant donc nous vous en remercions. Par-delà le problème de la salle qui est mineur, je crois qu'il y a un grand empressement de beaucoup de villes autour de nous pour avoir des ONG. Si elles étaient aussi discutables que semble le dire Madame Fradet, il y aurait moins d'empressement. Je crois qu'en fait, les ONG sont génératrices de ressources indirectes mais aussi de ressources directes et d'emplois. Et, si nous allons au bout de notre projet, qui au départ pouvait paraître comme utopique, j'espère que nous y gagnerons aussi des éléments de formation, parce-que les ONG sont des outils qui utilisent des formations très spécifiques, et il faut évidemment que nous arrivions sur l'agglomération à créer ces formations, qui sont de type universitaire, qui s'adressent à des bacheliers avec une spécialisation dans tel et tel domaine, et c'est un créneau intéressant car peu couru en termes universitaire. Très couru en termes de demandes d'ONG mais très peu en termes universitaire. Il y a assez peu de villes qui jusqu'à maintenant se sont lancées dans ce créneau. Vous savez qu'il est difficile d'obtenir des accords universitaires, des ouvertures de formations post-baccalauréat, celles-ci nous donnent une chance supplémentaire de pouvoir créer ce campus que le Maire d'Ambilly voudrait voir sur l'emplacement de l'actuel hôpital de sa commune, ce qui a été accepté par l'agglo. La perspective du futur hôpital, indépendamment de quelques éléments qui pourraient y rester, c'est bien de se transformer en campus et d'avoir un pôle de développement nouveau à cet endroit là. »*

Monsieur le Maire : *« J'ajouterais, Monsieur Borrel, que la Région Rhône-Alpes a bien entendu ce message, du lien entre ONG et formation universitaire, et qu'aujourd'hui, les services travaillent sur la possibilité d'implantation de formations liées aux universités actuelles sur le futur site universitaire de l'agglomération annemassienne. C'est un travail de longue haleine, on y passe beaucoup de temps et nous avons cette volonté. J'ajouterais, quand vous dites qu'on est en concurrence avec des villes, cela peut paraître étonnant, mais par exemple, sur les rencontres professionnelles, on mettrait cela dans la qualité de tourisme d'affaires, ce sont des gens qui viennent vivre une semaine sur un lieu, qui consomment, qui viennent à l'hôtel, au restaurant, etc, il y a donc des retombées économiques réelles, mais nous sommes aujourd'hui, avec des organisations internationales du type de l'UNHCR ou de l'OMS, en concurrence avec des villes comme Budapest ou Singapour. Au niveau international, c'est comme cela que ça joue, on a ce travail qui est fait, y compris par la chef de projet qui travaille dans le cadre de la MED mais qui est financée par l'agglo, on travaille véritablement sur des perspectives très concrètes et fortes de présence de ces ONG sur notre territoire. J'ajouterais, Madame Fradet, mais vous êtes bien placée pour le savoir, que l'un n'empêche pas l'autre, et que nous travaillons à l'implantation de nouvelles entreprises. L'arrivée d'entreprises bi-localisées comme Ethical Coffee ou Decide Life, que vous connaissez bien, en sont la preuve. Je crois que nous faisons un travail efficace et en commun avec*

l'ensemble des élus de l'agglomération. »

Monsieur Borrel : *« Monsieur le Maire, si vous me permettez encore un mot, je voudrais dire qu'il ne faut pas penser qu'Annemasse serait directement la rivale de Singapour ou de Budapest s'il n'y avait pas Genève. C'est bien évidemment le voisinage de Genève, qui là encore doit être utilisé, je crois que ce qui caractérise aujourd'hui la politique de l'agglomération dans ce projet franco-valdo-genevois, c'est d'essayer de tirer partie d'une ville importante, riche et puissante, que dont on avait assez peu tiré parti jusqu'à présent. On en avait plutôt subi les désagréments que tiré un certain nombre d'avantages et de partenariats. On vient de renverser la vapeur, j'espère que cela va pouvoir continuer, rien n'est terminé. Les gens qui viennent faire des stages chez nous, comme l'UNHCR ou l'OMS, et qui installent chez nous pour 3 ou 4 jours le temps d'un stage une soixantaine de participants venus du monde entier, ils viennent chez nous plutôt qu'à Genève parce qu'ils ont quand même l'impression d'être à Genève dans l'agglomération genevoise, ils y seront d'autant plus quand le CEVA fonctionnera, et ils tirent des prix un peu moins chers. Pour eux, c'est intéressant et le marché nous est favorable. »*

Monsieur le Maire : *« Merci Monsieur Borrel. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et Annemasse-Agglomération fixant les conditions d'utilisation du Complexe Martin Luther King pour l'organisation de rencontres professionnelles et d'événements dans le cadre de la Cité de la Solidarité Internationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : *« Merci pour cette séance très unanime. Je voudrais aussi dire un merci au service Parcs et Jardins pour leurs remarquables compositions qui sont faites lors des Conseils Municipaux. Celle-là est particulièrement magnifique. Merci. »*

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,